



DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE JOUQUES

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL DE
PROCÈS-VERBAL DE
SÉANCE
SÉANCE

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Margaux BADROUILLARD et Claude NOBLE, Élus Municipaux, Brigitte BONNIEL, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE, Évelyne JUIGNET, Paulette PANSARD et Paul CATHERINEAU, Représentants de la Commune

Bons de pouvoir : Martine AUSTRUY donne procuration à Éric GARCIN, Elvira CASPERS donne procuration à Josiane DEMANGE et Valérie TORCOL donne procuration à Joëlle JOUVIN

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est réuni, et déclare la séance ouverte à 17h00.

Céline Staron est désignée Secrétaire de séance.

RAPPORT N°1

Objet : approbation du procès-verbal du conseil du 12 janvier 2023.

M. le Président demande si le compte-rendu appelle des remarques et/ou des corrections. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est mis au vote pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°2

N°3_CCAS_2023 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2023

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire :

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») concerne les CCAS.

Ainsi, les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, doivent faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jouques présente son rapport d'orientation budgétaire 2023.

Le CCAS accueille et accompagne le public en situation de précarité, tout au long de l'année.

Il attribue des aides, et mène une action en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le CCAS a également pour mission la gestion de la demande de logement social.

Pour atteindre ses objectifs, il dispose d'un budget, avec ses recettes et ses dépenses.

I – ATTRIBUTION DES AIDES

I.1. AIDE SOCIALE LÉGALE

L'accès aux droits :

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale, notamment dans le cadre de la constitution des dossiers de CSS, d'APA, de placement en établissement, de la MDPH et de RSA.

Dans le cadre de cette mission, le CCAS a géré les demandes suivantes, durant les quatre dernières années :

I.2. L'ATTRIBUTION DES AIDES DU CCAS

Dossiers aide sociale instruits	2019	2020	2021	2022
Allocation Personnalisée d'Autonomie	14	10	9	24
Demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ex CMU-C et ACS	16	2	9	14
Aide sociale hébergement en maison de retraite + IME	10	6	4+1	9+7
Dossiers Maison Départementale des Personnes Handicapées	20	4 1. Carte de mobilité et carte de stationnement 2. PCH, RQTH, carte stationnement et d'invalidité 3. Carte de priorité et car stationnement 4. RQTH	4 1. PCH 2. Carte mobilité - stationnement 3. Carte invalidité 4. Carte mobilité - Invalidité + stationnement	12 Essentiellement des demandes ou renouvellements de demandes de cartes mobilité – invalidité et ou stationnement
Demandes de RSA guichet CCAS	5	2	0	0

L'aide alimentaire :

Le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé.

Evolution du montant de CAP attribué et du nombre de familles concernées :

Délivrance des CAP	2019	2020	2021	2022
Montant annuel attribué	2500 €	2500 €	1180 €	1870 €
Nombre de foyers concernés	26	25	18 <i>5 ont bénéficié de 100 € 1 a bénéficié de 80 € 12 ont bénéficié de 50 € (3 avaient déjà été aidés en 2020)</i>	21 <i>3 ont bénéficié de 150 € 8 ont bénéficié de 100 € 1 a bénéficié de 80 € 1 a bénéficié de 70 € 7 ont bénéficié de 50 € 1 a bénéficié de 20 € (6 avaient déjà été aidés en 2021)</i>

L'aide financière :

Le CCAS peut accorder diverses aides financières : Edf, cantine scolaire, aide aux leçons, frais de garde, classe transplantée, médecin expert pour tutelle, portage de repas. Les sommes sont versées directement aux créanciers après instruction du dossier et passage en Conseil d'Administration.

Aides financières versées	2019	2020	2021	2022
Montant annuel accordé	1447.5 €	1338 €	522.5 €	640,80 €
Nombre de familles concernées	8	5	2	2

L'aide aux transports :

Le CCAS se fournit en tickets de transports en commun auprès du service des transports du Pays d'Aix.

Dépenses affectées à l'achat des tickets :

Dépenses de tickets de voyages	2019	2020	2021	2022
Montant annuel commandé	224 €	0 €	0 €	230 €
Montant annuel distribué	158,60 €	35,60 €	48 €	112,60 €

Les demandes d'aides évoluent en raison de la hausse du prix du carburant.

Pour rappel les conditions d'attribution sont identiques à celles des CAP : constitution d'un dossier de demande, évaluation du reste à vivre pour déterminer le nombre de tickets délivrés.

II – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

II.1. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES POPULATIONS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les missions essentielles du CCAS sont des missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics accueillis.

Nombre de Personnes accueillies :

Années	2019	2020	2021	2022
Rendez-vous	503	243	354	611

Une soixante d'appels téléphoniques en moyenne par semaine pour des renseignements, de l'écoute, de l'accompagnement et de l'orientation.

Le CCAS intervient dans la lutte contre l'exclusion, notamment dans les domaines suivants :

- L'instruction des demandes de RSA :

Demandes de RSA	2019	2020	2021	2022
Nombre réalisé par le CCAS	5	2	0	0

Aucune demande de RSA n'a été instruite en 2022 par le CCAS. Depuis 2021, les personnes peuvent solliciter le RSA directement auprès de la CAF, en ligne.

- La contractualisation et le suivi des bénéficiaires du RSA (CER) :

Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) est un contrat que signe le bénéficiaire du RSA, dans lequel il informe le Conseil départemental des actions qu'il entreprend dans l'année pour son insertion socio-professionnelle. C'est une démarche obligatoire.

Le CCAS suit les foyers sans enfant à charge, et la MDS les familles avec enfant à charge. La CAF et Pôle Emploi contractualisent également les CER avec les bénéficiaires du RSA.

CER	2019	2020	2021	2022
Nombre réalisé par le CCAS	13	3	11	18

Rappel : le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône verse aux CCAS la somme de 15,24 euros par CER signé, dans le cadre d'une convention département/commune.

- L'accompagnement global des familles :

Le CCAS accompagne le public qui rencontre des difficultés dans plusieurs domaines (accès au logement, accès aux minima sociaux, à la retraite, surendettement, protection majeur vulnérable, aide à domicile...), et notamment dans les relations des usagers avec différents organismes, nécessitant un accès Internet :

- Avec la CAF, les caisses de retraite, la sécurité sociale, Pôle Emploi.

Suivi Renforcé avec le CCAS	2019	2020	2021	2022
Nombre de Famille	19	9	9	18

Le CCAS suit dix-huit foyers, à raison d'une rencontre tous les deux mois en moyenne. Quatre cependant implique des rencontre plus régulière (une fois par mois environ).

Le CCAS sollicite également la Mission Locale, la Croix Rouge, les Restos du Cœur, la Commission Extra-Communale de l'Emploi de Jouques... en accompagnement complémentaire

II.2. ACTIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT ET AU SURENDETTEMENT

La domiciliation :

Le CCAS se doit de domicilier les ménages qui n'ont pas d'adresse postale. Ainsi, le CCAS a domicilié :

Domiciliation CCAS	2019	2020	2021	2022
Personnes domiciliées	2	5	4	4

Les personnes sont tenues de venir régulièrement chercher leurs courriers en mairie.

La domiciliation est valable un an, avec possibilité de renouvellement.

La prévention des expulsions domiciliaires, et du surendettement :

Le CCAS a pour mission de prévenir les expulsions domiciliaires.

Une situation d'expulsion est souvent liée à une situation de surendettement.

Pour prévenir l'expulsion domiciliaire, le CCAS oriente la famille vers le SASS la Chaumière (situé à La Roque-d'Anthéron) pour un accompagnement social.

Évolution des suivis :

Prévention des expulsions domiciliaires	2019	2020	2021	2022
Nombre de familles reçues dans le cadre de la prévention de l'expulsion	-	1	-	-
Orientation vers le SASS la Chaumière	-	1	-	-
Nombre d'expulsions	-	1	1	-

Le Fonds Social au Logement :

Le CCAS instruit des demandes de FSL. Il s'agit d'une aide financière du Département des Bouches-du-Rhône, pour la consommation d'électricité ou d'eau, des familles qui rencontrent des difficultés à payer leur facture. L'aide est versée directement au fournisseur.

FSL	2019	2020	2021	2022
Nombre de Familles	1	1	0	0
Montant accordé	401	210	0	0

Durant l'année 2021, le CCAS a orienté des familles auprès des assistantes sociales de la Maison Des Solidarité, car les dettes étaient supérieures à 500€ et ne pouvaient donc être instruites que par un travailleur social.

III – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SÉNIORS

III. 1. TENUE DU REGISTRE DU PLAN D'URGENCE

Devenu obligatoire depuis la canicule de 2003, et selon l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un registre nominatif doit être tenu par le Maire, qui recense les personnes âgées, isolées et les personnes handicapées. La démarche est volontaire.

Le CCAS assure une action de veille téléphonique, en cas de plan grand froid ou de plan canicule déclenché par la Préfecture.

Le registre est régulièrement transmis au Centre de Secours de Jouques/Peyrolles, et à la Police municipale.

Registre Plan d'Urgence	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes inscrites	108	104	98	91

Les inscriptions sur ce registre sont possibles toute l'année, le CCAS communique régulièrement sur l'importance de s'y inscrire.

III.2. LA TÉLÉASSISTANCE

Le CCAS est en contact régulier avec le service « Quiétude 13 » du Département, pour les nouvelles demandes de téléassistance, les résiliations, l'état de facturation, et la récupération des appareils.

Téléassistance	2019	2020	2021	2022
Bénéficiaires	55	46	47	56

L'abonnement au service représente pour le budget de la Commune une dépense totale par trimestre de 1344 euros en moyenne (5376 euros par an), (8 € par personne et par mois).

III.3. ÉVÈNEMENTS

En juin 2022, le CCAS a organisé sa première édition de « Réal Guinguette » qui a réuni près de 120 personnes.

Dépenses	En euros
Communication Affiches	283,28
Leclerc Meyrargues	118,31
SPAR	120,70
Location tables/verres ...	388,56
Boulangeries	368,40
Orchestre Gil Maryel +GUSO	1229,97
SACEM	110,94
ELAN (Nettoyage des nappes)	52,00
TOTAL	2672,16 €
Recette	595 €

En octobre 2022 le CCAS a participé à la Semaine Bleue Nationale.

Une semaine de festivités et d'activités a été organisée sur le thème « **Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues** » Notre bal de clôture a réuni 52 personnes.

Dépenses	En euros
Après-midi de clôture : Thé dansant	
Communication Affiches	394,20
Leclerc Meyrargues	149,66
Centrakor décoration	23,94
Boulangeries	417,00
Orchestre Gil Maryel+GUSO	1104,48
SACEM	184,87
Autres activités de la semaine	
Ferme Augustine	100,00
Simulateur vieillissement	395,00
TOTAL	2769,15
Recette	260 €

En 2023, dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), nous projetons d'organiser une journée intercommunale à l'occasion de la Semaine Bleue. Ce projet est en cours de définition avec les autres communes. Un budget d'un montant de 2600€ pourrait être alloué à cette manifestation.

IV – LA GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Nombre de logement HLM sur la Commune	206
Famille et Provence	115
SFHE	14
3 FSUD	77

Le CCAS gère la demande de logement social.

Depuis 2010, le CCAS est service enregistreur du numéro unique départemental.

Demande de logement social	2019	2020	2021	2022
File active	105	184	95	110

Origines des demandes de logement enregistrées en 2022 : 47% des demandes, émanent de personnes résidant à Jouques, et 63 % de personnes résidant à l'extérieur.

Le CCAS participe activement aux Commissions d'Attribution de Logement (CAL). Pour ce faire, il collabore avec les bailleurs, la Sous-Préfecture, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Aix Marseille Métropole.

Evolution des attributions de logements depuis 2012 :

CAL	2019	2020	2021	2022
Famille & Provence	18	11	11	6
SFHE	1	0	1	1
3 FSUD	-	-	-	73
Total des attributions de logement	19	11	12	80

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil d'Administration du projet de création de 120 nouveaux logements sociaux, dont 30 en accession à la propriété, en continuité de la Résidence l'Oliveraie. Ainsi que la réhabilitation de 2 logements au-dessus de la Salle du Réal et la création de 6 logements dans les locaux de l'ancienne école.

V – RECETTES ET AUTRES DÉPENSES DU CCAS EXERCICE 2022

V.1. BUDGET

Le CCAS a un budget propre. Le Conseil d'Administration délibère sur les affaires d'ordre financier qu'il traite.

Il se réunit, une à deux fois par trimestre, après convocation de ses membres et délibère sur tous sujets qui le demandent. Un compte rendu de chaque séance est rédigé.

Délibérations	2019	2020	2021	2022
Nombre	20	17	14	13

Évolution du budget du CCAS	2019	2020	2021	2022
Budget	11 608,17 €	10 808,93 € (Subvention 2020 de la Commune + 4 808,93 € de reliquat de l'exercice 2019)	27 576,55 € (dont 17 000 € Subvention Commune + 5 495,55 € de régularisation des années précédentes + 5000 € Remboursements CAP 2020)	23 706,23€ (dont 4 000 € Subvention Commune + 16 965,47 € de régularisation des années précédentes + 6 740,76 € Recettes 2022)

Le budget du CCAS est directement abondé par une subvention de la Commune. En 2022 cette subvention était d'un montant de 4000 euros.

Le CCAS perçoit également du Département une somme forfaitaire par CER réalisé (voir paragraphe contractualisation des bénéficiaires du RSA).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sommes perçues du Département	274,32 €	106,68 €	76,20 €	0 €	0 €	365,76 €

Le remboursement des CAP non utilisés, par la société émettrice des chèques :

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des CAP remboursés	140 €	150 €	0 €	0 €	1370 €

Les recettes des évènements organisés :

Recettes	2022
Semaine Bleue	260 €
Réal Guiguette	595 €
Total	855 €

En 2022, le CCAS a également reçu un don de 150 €.

Perspectives 2023 :

Il est envisagé de demander une subvention de 6000 €.

V.2. DÉPENSES

Evolution des dépenses (en euros) du CCAS entre 2021 et 2022 :

Évolution des dépenses du CCAS			
2021	€	2022	
Alimentation <i>- Fournitures alimentation pour la Semaine Bleue 2021</i>	606,34	Alimentation <i>- Fournitures alimentation pour la Semaine Bleue 2022</i> <i>- Fournitures alimentation pour la Guiguette 2022</i> <i>- Fournitures alimentation SPAR pour la Semaine Bleue 2021</i>	879,12
Autres fournitures non stockées <i>- Fournitures de bougies LED pour la Semaine Bleue 2021</i>	20,97	Autres fournitures non stockées <i>- Fournitures de ballons pour la Semaine Bleue 2022</i> <i>- Cadeaux Résidents Fontclair Noël 2022</i> <i>- Nettoyage nappes Guiguette 2022</i>	288,94

Fournitures administratives	0,00	Fournitures administratives	0,00
Contrats de prestations de service - Don pour le loto du 8 décembre 2019 - Impayés GUSO 2019 - Contrat d'Assistance du logiciel CCAS 2021 - Prestation Musicien Bal de la Semaine Bleue 2021 - GUSO Bal de la Semaine Bleue 2021 - SACEM Bal de la Semaine Bleue 2021 - Affiches Semaine Bleue 2021	2 678,98	Contrats de prestations de service - Contrat d'Assistance du logiciel CCAS 2022 - Affiches Guiguettes 2022 - GUSO Guiguettes 2022 - SACEM Guiguettes 2022 - Location tables/verres Guiguettes 2022 - Achat tickets de bus - Prestations Musiciens Guiguettes 2022 - Flyers Guiguettes 2022 - Repas avec représentants 3FSUD - Affiches Semaine Bleue 2022 - Ferme Augustine Semaine Bleue 2022 - Prestations Musiciens Semaine Bleue 2022 - GUSO Semaine Bleue 2022 - Simulateur vieillissement Semaine Bleue 2022 - Affiches + Communication Semaine Bleue 2022	4 968,43
Autres primes d'assurances	0,00	Autres primes d'assurances - Contrat assurance pour les bénévoles	98,78
Documentation générale et technique - Abonnement ASH - Cotisation UNCASS	298,15	Documentation générale et technique - Cotisation UNCASS	151,57
Honoraires	0,00	Honoraires	0,00
Fêtes et cérémonie - Gâteaux des Roi EHPAD	372,00	Fêtes et cérémonie - Gâteaux des Roi EHPAD - Apéritif Plénière du 28 juin 2022 - SACEM Semaine Bleue 2022 - Fournitures alimentations Semaine Bleue 2022	848,37
Secours d'urgence - Don sinistrés du Liban	200,00	Secours d'urgence	0,00
Aides - Prise en charge d'un portage repas 2020 - FSL Métropole 2020 - Fournitures de Chèques de Service - FSL Département 2021 - FSL Métropole 2021 - Prise en charge d'un portage repas 2021 - Aide au paiement d'une facture EDF 2021	5342,4	Aides - Prise en charge d'un portage repas 2021 - Participation aide financière EDF - Fournitures de Chèques de Service	3 152,80
Subvention de fonctionnement aux associations et autres - Aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes 2020	1 000,00	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	0,00
Charges diverses de la gestion courante - Cotisation UDCASS	100,00	Charges diverses de la gestion courante - Cotisation UDCASS	100
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés - Remboursements des intérêts moratoires logiciel CCAS 2020	110,88	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-
TOTAL	10729,72	TOTAL	10488,01

Il restera néanmoins pour 2023 comme dépenses diverses :

- la contribution au Fond de Solidarité Logement Métropole et Département 2022 : 1353 euros.
- la contribution au Fond de Solidarité Logement Métropole et Département 2023 : 1353 euros.

BILAN DE L'ANNÉE 2022

Ce présent document présente les résultats chiffrés des différentes actions, légales d'une part et d'autre part les activités propres au CCAS de Jouques.

Si les chiffres évoquent clairement la réalisation de nos orientations pour l'année 2022, un descriptif de chaque objectif ponctue ci-après un bilan performant.

Que tous les acteurs du CCAS soient ici remerciés pour ce résultat créateur d'avancées sociales dans notre village.

° Un CCAS résolument tourné vers l'écoute

L'essence même de la mission du CCAS, l'écoute a été prodiguée au quotidien.

- Par les entretiens de plus en plus nombreux auprès de la Chargée d'Accueil Social au bureau du CCAS : rencontres personnalisées, entretiens téléphoniques.
- Par une aide technique au montage des différents dossiers également en hausse.
- Par les visites régulières des bénévoles aux plus fragiles : visites à domicile, accompagnements divers, appels téléphoniques en dehors des périodes sensibles (canicule, grand froid, ...).
- Par des visites fréquentes et régulières aux résidents de la maison de retraite Fontclair animées par des bénévoles aguerris à ces rencontres spécifiques en lien étroit avec la direction de l'établissement.

° Un CCAS acteur de la gestion des logements sociaux

° Un CCAS au cœur des problèmes sociétaux :

- Par une collaboration étroite avec des partenaires sociaux tels que le SASS La Chaumière, EDF Solidarité, Restos du Cœur, Croix-Rouge, assistantes sociales, France Services, Bureau Municipal de l'Emploi qui permet de soulager financièrement les familles ou personnes isolées, de les aider à trouver un logement, un emploi, à retrouver une dignité.
- Par la délivrance par le CCAS de Chèque d'Aide Personnalisée, de tickets de transport. Ponctuellement par le règlement d'une dette après saisine de tous les organismes compétents en la matière.
- Par le développement du dispositif « Aidés-Aidants » Jouques labellisé « Ville Aidante France Alzheimer »
- Par la collaboration avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), l'arrivée d'un neurologue sur Rians, d'un gériatre à la Résidence Fontclair, d'une ergothérapeute bénévole CCAS.
- Par le portage des repas à domicile aux personnes isolées : amélioration de la qualité, ... Un agent municipal dédié, au profil social, en lien permanent avec le CCAS.

° Un CCAS créateur de liens intergénérationnels et de bonheur

- Une Semaine Bleue dynamique, créatrice de liens dans le village, de moments de partages ludiques, culturels, sportifs ... où nos aînés et nos têtes blondes se côtoient, partagent, font équipe lors de concours de pétanque, rencontre à l'EHPAD, balades contées, visites du village ...
- Solidarité de tous les organisateurs Bibliothèque, Amis de Jouques, Bénévoles du CCAS, Élus de la Municipalité, EHPAD, Centre de loisirs ...
- Événements festifs : Guinguette, bals, voyage

° La communication

- Interne au CCAS :
 - Des rencontres « administrateurs » et bénévoles régulières et plus fréquentes pour une meilleure circulation de l'information sur les activités de chacun et l'avancée des dossiers

hormis les dossiers confidentiels réservés aux administrateurs. L'anonymat et le respect des personnes reçues par le CCAS est de plus en plus de rigueur et inscrits respectivement dans le nouveau règlement intérieur du CCAS et de la Charte des bénévoles.

- La formation de la Chargée d'Accueil Sociale du CCAS portera notamment sur le sujet.
- L'application « Whatsapp-bénévoles » toujours plus active et la création d'un « Whatsapp-France Alzheimer » permettent de vivre et réagir dans les meilleurs délais aux situations difficiles.
- La consolidation d'un tableau partagé alimenté mensuellement par les bénévoles permet de connaître leurs visites à domiciles ainsi qu'en EHPAD et leurs accompagnements des plus fragiles, pour des statistiques visant à mieux appréhender le climat social et son évolution.

- Externe :

- Par la rencontre d'organismes sociaux et un travail de concert.
- Par les rencontres et actions dans le cadre de la CTG.

COMMENT LE CCAS ENVISAGE LE PAYSAGE SOCIAL 2023

Les maîtres- mots : Solidarité-Bienveillance-Optimisme-Dynamisme.

° Poursuite et développement d'actions en place

- La Semaine Bleue, du 2 au 9 octobre 2023, accueillera chaque jour animations, activités, balades culturelles, ... et si possibilité la projection du film « Un petit miracle » de Sophie Boudre avec notamment Eddy Mitchell. Cette année la Semaine Bleue mettra l'accent sur « l'intergénérationnel et la citoyenneté » et sur une ouverture vers des communes avoisinantes. Le CCAS organisera une finale intergénérationnelle de « Mølky » (jeu de quilles en bois scandinave) à Jouques avec les communes adhérentes à la CTG : Peyrolles, Meyrargues, La Roque d'Anthéron, Rognes, le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Paul-Lez-Durance. Un thé dansant agrémenté d'un goûter et si possible d'un spectacle, ouvert à tous, clôturera cette semaine.
- L'action « Aidés-Aidants »
Régulière, active se développera par des ateliers, rencontres et halte-relais toujours plus proches des patients et des leurs accompagnants.
En 2023, la mise en place par France Alzheimer sur Jouques d'une halte-relais a pour but de réunir aidés et aidants pour une prise de conscience des deux parties de la réalité difficile à évaluer par les accompagnants : se rendre compte des réelles capacités des patients par exemple et ne pas se substituer automatiquement à toutes activités.
L'objectif étant de soulager les aidants, les déculpabiliser et de mieux vivre leur quotidien. Psychologue, et autres professionnels de santé de l'association France Alzheimer, animeront ce dispositif.
Une troisième bénévole du CCAS se formera auprès de France Alzheimer.
Nous sommes toujours en recherche de nouvelles bonnes volontés.
La communication sur ce sujet délicat se développe.
Si nous avons des signalements dans ce cadre, peu de personnes concernées, soit patients soit accompagnants, font la démarche de se rendre au CCAS.

Notre but est de les sensibiliser et convaincre à rejoindre l'équipe « aidés/aidants » France Alzheimer du CCAS.

- Mise en place et recherche d'actions, d'activités nouvelles :
 - ° La participation intercommunale à la création d'un dispositif « Aide à la parentalité ». Dans le cadre de la CTG, sont programmées des rencontres visant à développer cette action de plus en plus sollicitée par les familles monoparentales.
L'éventualité d'un relais itinérant sera évoquée et appuyé par le CCAS.
 - ° L'adhésion à la proposition de l'ADIL 13 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône) d'être informés du démarrage de procédures d'expulsions pour impayés de loyers sur Jouques.
L'intérêt de cette démarche étant d'intervenir le plus précocement possible pour prévenir les expulsions locatives. Cela pourrait également porter à la connaissance du CCAS des personnes isolées en difficulté.
Il s'agit pour le CCAS de recevoir et orienter les personnes concernées s'il juge nécessaire après examen de la situation : son rôle s'arrêtant à ce stade.
- L'ouverture aux communes voisines et organismes à caractère social
 - ° par le biais de la CTG l'année 2023 sera ponctuée d'actions collectives.
 - ° par la rencontre d'organismes tels que les « Restos du Cœur », la société Saint-Vincent-de-Paul, les bailleurs sociaux sur Jouques ... de médecins et autres professionnels de la santé, de la CPTS, l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) ...
Toutes ses rencontres que nous attachons à étendre sont la source de nos avancées sociales et une entraide solidaire efficace.
- Une participation à « Jouques Terre Citoyenne »

La municipalité de Jouques, sensible à la transmission des valeurs républicaines et démocratiques, s'inscrit au quotidien par ses actions dans cette dimension citoyenne et laïque. Par la sensibilisation à la citoyenneté grâce à diverses actions : photographies d'anciens habitants du Logis d'Âne, proposition au Foyer la Belle Époque de partager le repas du mercredi avec les enfants des Centres de Loisirs à la cantine, partenariat avec le Camp des Milles, livre sur la République offert aux élèves du CM2, accompagner un jeune atteint de dystonie dans une étape de son Tour de France à vélo et à pied ...

Le CCAS, naturellement porté par ces valeurs, rejoint le projet municipal à caractère éducatif, culturel et sociétal pour une sensibilisation des habitants aux différentes formes de discrimination.
- Une communication plus proche des personnes en difficultés.
 - ° par la création de « Brin de Causette », feuille d'informations CCAS qui, au-delà des informations sur les activités et événements du CCAS s'attache à développer tous les sujets même les plus délicats.
 - ° par la refonte du site internet CCAS
 - ° par les flyers et affiches relais ponctuels d'informations.

RAPPORT N°3

N°4_CCAS_2023 : CONTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLE

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce dispositif de solidarité apporte une aide financière individuelle aux personnes en situation d'impayés d'énergie. Le FSL est, également, une aide pour l'accès au logement ainsi qu'à la résorption des impayés locatifs.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite le CCAS pour une contribution, au titre de l'année 2022 d'un montant de 0,15 centimes d'euros par habitant soit 676,50 € par an.

En 2021 à Jouques, deux familles ont reçu une aide financière pour permettre l'accès à un logement, ce qui représente une somme de **1.228€** versée par la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du logement et six dossiers ont reçu un avis favorable pour les aides relatives à l'énergie (électricité et gaz confondus), pour un montant de **2.692€**, versés directement par la Métropole Aix-Marseille-Métropole aux fournisseurs d'énergie. Les statistiques 2022 ne sont pas encore disponible.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'autorisation de financer à hauteur de 676,50 euros le budget du FSL. L'aide sera versée à la Métropole Aix-Marseille-Métropole.

Ce financement est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°4

N°5_CCAS_2023 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAIEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement de la cantine.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS paie les factures cantine de cette personne durant trois mois, ce qui correspond à la somme totale de 134,40 €.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, le paiement de trois mois de cantine pour la somme totale de 134,40 €.

RAPPORT N°5

N°6_CCAS_2023 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAIEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement de la cantine.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS apure la dette de cantine d'un montant de 100 € avec suivi de cette famille.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, le paiement de la dette cantine d'un montant de 100 €.

RAPPORT N°6

N°7_CCAS_2023 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAIEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS apure la dette de cantine d'un montant de 42 €.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à 9 voix pour et 4 voix contre, le paiement de la dette cantine d'un montant de 42 €.

RAPPORT N°8

N°8_CCAS_2023 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAIEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière.

Après étude de la situation et débat, le Conseil d'Administration refuse, à l'unanimité, d'accorder une aide au paiement de la cantine. Le Conseil d'Administration demande un suivi de cette famille afin de l'aider à mieux gérer son budget.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18h45.

Monsieur le Président-Maire
Eric GARCIN,
Le 7 février 2023

